

COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/01/2023 A 18h00

En séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZÉ – Maire –
Etaient présents : M ROUZÉ, MM. DUVAL, KRZOS, MOIGNARD, LAIR, BONNIN, CANÉ,
Absent : MME PLANCHON, LEFEVRE-SCARPARO, VANDENBROUCKE, M HENRY

Secrétaire de séance : Monsieur Thony LAIR

Le quorum est atteint : 07 conseillers présents

Madame VANDENBROUCKE donne pouvoir à Monsieur ROUZÉ

Le PV de la réunion du 10/11/2022 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération « annulation des pénalités de retard sur la réhabilitation du logement CASTAGNÉ »
- Procédure pour extinction de l'éclairage public
- Mise aux normes DECI
- Délibération pour mettre fin au contrat avec ADICO

20230101 : ANNULATION DES PÉNALITÉS DE RETARD SUR LA RÉHABILITATION DU CORPS DE FERME « CASTAGNÉ »

Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation du corps de ferme « CASTAGNÉ » en logement ont dépassé de quelques jours la date d'achèvement prévue, et que des pénalités de retard peuvent être appliquées pour les entreprises.

Mais en raison du COVID, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de ne pas appliquer les pénalités de retard.

20230102 : EXTINCTION PARTIELLE DE LÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et ainsi de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènement particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h00 à 6h00.

20230103 : MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Gancourt-Saint-Étienne, et charge Monsieur Le Maire de demander les subventions auprès des différents organismes :

- Département de la Seine-Maritime
- DETR et DSIL

Et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant au marché

20230104 : FIN DE CONTRAT AVEC ADICO

Monsieur Le Maire expose que le contrat avec ADICO arrive à échéance, et qu'il n'y a pas utilité à le reprendre.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas renouveler le contrat avec ADICO.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire expose qu'il y a 4 poteaux incendie à ajouter au devis pour la défense incendie.

Monsieur LAIR dit qu'il y avait 1 poteau incendie avant à côté du cimetière, il demande si on peut se renseigner auprès du Syndicat pour savoir la raison pour laquelle il a été supprimé.

Le Maire
Dominique ROUZÉ



Le Secrétaire de Séance
Thony LAIR

